

DÉLIBÉRATION N° 6

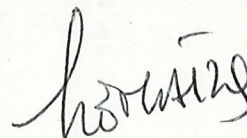
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 14 NOVEMBRE 2023

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 13,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte le budget initial au titre de l'exercice 2024, comprenant une augmentation des redevances d'occupation de **3,5 %** pour les cités de Métropole, de **2 %** pour celles de Corse et de **2,5 %** pour celles des DROM, fondée sur l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^e trimestre 2023.

Fait à Montreuil, le 14 novembre 2023

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE



Approbation du budget initial 2024 *(délibération n°6)*

Présentation du budget initial 2024

Le budget initial 2024 (BI) soumis au conseil d'administration du 14 novembre 2023 s'élève à :

- **13 400 494 €** de recettes
- **14 436 700 €** de dépenses en autorisations d'engagements (AE) et à **14 760 200 €** en crédits de paiements (CP).

Le BI détermine pour chaque enveloppe de dépenses le volume d'AE/CP nécessaires et prévoit les recettes pour l'exercice à venir.

Le tableau ci-dessous reprend les données portées aux budgets initiaux de l'EPA Masse sur les trois dernières années comparativement aux projections 2024. Le budget initial 2024 affiche une nouvelle fois un déficit budgétaire, lié pour l'essentiel aux travaux immobiliers prévus dans le cadre de la programmation immobilière cadre (PIC) et à l'augmentation du coût des énergies et des matériaux.

(en €)	BI 2022	BI 2023	BR I 2023	BI 2024
Prévisions de recettes	11 490 805	12 298 218	12 501 300	13 400 494
Prévisions de dépenses (CP)	14 593 917	14 649 600	15 391 500	14 760 200
Solde budgétaire	-3 103 112	-2 351 382	-2 890 200	-1 359 706
Solde exécuté	-1 584 168			

Pour rappel, au titre des dépenses, la ventilation s'effectue sur trois destinations :

- Destination 1 : gestion locative et habitabilité des logements
- Destination 2 : gestion et entretien du patrimoine immobilier
- Destination 3 : fonctions support

Le détail des crédits budgétaires est présenté en annexes I et II. L'annexe III reprend quant à elle les prévisions d'encaissement et de décaissement des dépôts de garantie, relevant de la seule comptabilité générale.

Après le vote du conseil d'administration, ce budget sera intégré dans le système d'information (SI) financier Y2 à compter du 1^{er} janvier 2024.

I. Prévisions des dépenses en AE et en CP et des recettes

➔ Au titre des dépenses :

Les crédits prévisionnels proposés au BI 2024 ont été établis au plus près des dépenses effectivement réalisables, d'une part en s'appuyant sur la consommation des exercices précédents, d'autre part au vu du contexte international et des besoins programmés sur l'exercice 2024 et des opérations restant à réaliser, notamment celles liées à la programmation immobilière.

Ainsi, l'enveloppe d'AE prévue doit permettre de couvrir au plus près l'estimation des engagements fermes que l'établissement compte passer dans l'année 2024. L'enveloppe de CP a été évaluée compte tenu du rythme des engagements juridiques ; la prévision de CP comprend les prévisions de décaissements sur les engagements nouveaux et sur les engagements antérieurs (*restes à payer*).

➔ Au titre des recettes :

Les prévisions d'encaissement ont été évaluées pour chaque nature de recettes à savoir :

- les ressources propres (loyers, provisions pour charges, mises de masse, remboursements de trop-perçus) ;
- les autres financements de l'État (subvention DGDDI, dégrèvements d'impôts, parts-États et retour du compte d'affectation spéciale).

Au vu des besoins, ces prévisions, tant en dépenses qu'en recettes, pourront être réajustées en cours d'exercice 2024, au moyen d'un budget rectificatif. Le premier conseil d'administration de l'année 2024, qui devrait se tenir en mars, délibérera sur une appréciation plus fine des soldes budgétaires, à partir du compte financier 2023.

II. Évolution des principaux agrégats entre 2023 et 2024

A. Les plafonds d'emplois

Les contractuels de l'établissement sont désormais gérés par le CSRH de la DGDDI, suite à l'arrêt du logiciel de paie Girafe. Les dépenses de personnel n'apparaissent donc plus au budget.

B. Les autorisations budgétaires

Le tableau des autorisations budgétaires, en annexe, présente, en dépenses, les mouvements inscrits au BI par enveloppe de crédits limitatifs et, en recettes, les montants prévus sur l'exercice 2024.

➔ Les prévisions de dépenses :

Le BI 2024 enregistre une hausse de 5,1 % des autorisations d'engagement et une baisse de 4,1 % des crédits de paiement par rapport au BR I 2023. Ces dépenses se répartissent comme suit :

- **Les dépenses de fonctionnement** : elles atteignent un montant de **10 973 500 €** en AE (+8,1 % par rapport au BR I 2023) et **10 747 000 €** en CP (+4,4% rapporté au BR I 2023). De manière générale, les dépenses de fonctionnement sont principalement affectées sur la destination 1 par les fluides (en augmentation) et les impôts.
- **Les dépenses d'investissement** : elles atteignent en AE **3 463 200 €** (-3,6 % par rapport au BR I 2023) et **4 013 200 €** en CP (-21,3% rapporté au BR I 2023). L'année 2023 a été marquée par un contexte inflationniste, qui a amené l'établissement à réévaluer ses

dépenses d'investissement lors du BR I 2023. Le montant de cette enveloppe pour 2024 sera réévalué à un prochain budget rectificatif qui permettra une meilleure visibilité.

Au regard de ces mouvements, les dépenses inscrites au BI 2024 sont de **14 436 700 € en AE** et de **14 760 200 € en CP**, ventilées comme suit par nature :

(en €)	BR I 2023		BI 2024		Variation BI/BR	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	10 149 360	10 289 300	10 973 500	10 747 000	8,1%	4,4%
Investissement	3 593 200	5 102 200	3 463 200	4 013 200	-3,6%	-21,3%
Total	13 742 560	15 391 500	14 436 700	14 760 200	5,1%	-4,1%

➔ Les prévisions de recettes :

Elles s'élèvent à **13 400 494 €** (*cf. infra*) contre 12 298 218 € au BI 2023 et 12 501 300 € au BR I 2023.

Au vu de ces prévisions de recettes et de dépenses, le BI affiche **un solde budgétaire déficitaire** qui s'établit à **1 359 706 €**, inférieur au BR I 2023 du fait d'une baisse des CP d'investissement pour 2024.

(en €)	BR I 2023	BI 2024	Variation BI/BR (en valeurs)	Variation BI/BR
Total des recettes (1)	12 501 300	13 400 494	899 194	7,2%
Total des dépenses (en CP) (2)	15 391 500	14 760 200	-631 300	-4,1%
Solde budgétaire (1)-(2)	-2 890 200	-1 359 706	1 530 494	52,95 %

C. Situation patrimoniale

Le résultat patrimonial issu de ce BI 2024 est **une perte prévisionnelle de 16 230 €**, en amélioration de 284 930 € par rapport aux prévisions du BR I 2023, qui prévoit une perte de 301 150 €.

Ce résultat de fonctionnement résulte des prévisions de produits et charges qui, après intégration des opérations liées aux amortissements et provisions, atteignent respectivement 15 619 856 € et 15 636 086 € : en comptabilité patrimoniale, les dépenses d'investissement ne sont pas des charges de l'exercice et correspondent à une augmentation du patrimoine de l'établissement.

D. Capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement, qui désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'établissement dans le cadre de son activité, augmente de 492 794 € pour atteindre **2 653 494 €** contre 2 160 700 € au BR I 2023. Elle découle du résultat prévisionnel décrit ci-dessus, les dotations et reprises sur amortissement ayant un impact proche de celui du BR I 2023.

Positive, elle contribue ainsi à participer au financement des investissements en atténuant le prélèvement sur le fonds de roulement.

E. Fonds de roulement et trésorerie

À ce stade, le montant inscrit en emplois (investissement) est prévu à hauteur de 4 153 200 € contre 2 829 494 € côté ressources, dont la CAF, générant ainsi une **diminution du fonds de roulement**. Cette dernière est estimée à **1 323 706 €**.

Le **fonds de roulement** est ainsi ramené à un montant prévisionnel de **5 223 194 €** à l'issue du BI 2024.

Quant à la trésorerie, arrêtée au 31 décembre 2022 à 10 469 321 €, elle a été estimée dans le BR I 2023 à 7 615 121 € au 31 décembre 2023. Le présent BI 2024 prévoit, sur cette base, que la trésorerie devrait atteindre **6 291 415 €** au 31 décembre 2024.

Trésorerie exécuté 2022	Trésorerie BI 2023	Trésorerie BR I 2023	Trésorerie BI 2024
10 469 321	5 630 506	7 615 121	6 291 415

Pour le BI 2024, les tableaux se basent sur la trésorerie établie lors du BR I 2023.

Au regard de la trésorerie, du fonds de roulement et des nouveaux engagements, la situation financière de l'établissement reste soutenable et les montants prévisionnels présentés ici seront affinés lors du BR 2024 au regard de l'exécuté 2023.

L'élaboration du budget initial 2024 s'appuie sur l'évaluation exhaustive des engagements pris ou à prendre par l'établissement, mais également des recettes prévisibles à ce jour.

L'EPA Masse présente ainsi une programmation budgétaire qui lui permet d'honorer ses engagements et de prévoir leurs conséquences budgétaires.

ANNEXE I - Détail des dépenses par destinations

DESTINATION 1. Gestion locative et habitabilité des logements

Evolution des crédits ouverts au BR I 2023 et BI 2024 (en €) sur la destination 1 :

En €	BR I 2023		BI 2024		Evolution en %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	5 534 200	5 581 700	5 883 500	5 931 000	6,31 %	6,26 %

Sous destination 1-1. Versements aux bailleurs

Exécuté 2022 en €		BR I 2023		BI 2024	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
815 777	1 288 222	1 240 000	1 287 500	1 245 000	1 292 500

A. Loyers et provisions

Ce poste de dépense concerne les loyers et les provisions pour charges relevant du parc locatif intermédiaire. Ils sont versés par l'établissement aux bailleurs. Au vu des consommations de l'année 2023 et des prévisions, il est proposé le même montant qu'au BR I 2023.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 900 000 €

B. Régularisation de charges

Ces dépenses correspondent à la différence annuelle entre les provisions pour charges versées par l'établissement aux bailleurs et les charges effectivement payées par ces derniers. Au vu de l'exécution 2022 et de l'état de consommation 2023, il est proposé de porter ce montant à 65 000 €.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 65 000 €

C. Réservation de logements

Ce poste de dépenses est prévu pour permettre l'engagement de nouvelles conventions de réservation à hauteur de 280 000 € ainsi que le paiement de conventions passées les années antérieures. Les décaissements prévus pour 2024 s'élèvent à 327 500 €.

Détail des opérations retenues pour l'année 2024 (en €) :

Résidence/en €	AE 2024	CP 2024
Bordeaux Mésolia	0	22 500
Bordeaux Aquitanis	0	25 000
Nouvelles conventions à venir	280 000	280 000
TOTAL	280 000	327 500

→ *Fonctionnement* : AE = 280 000 € / CP = 327 500 €

SYNTHÈSE SOUS-DESTINATION « VERSEMENTS AUX BAILLEURS » (en €)				
Poste de dépense au sein de la sous-destination en €	BR I 2023		BI 2024	
	AE	CP	AE	CP
Loyers et charges	900 000	900 000	900 000	900 000
Régularisation de charges	60 000	60 000	65 000	65 000
Réservation de logements	280 000	327 500	280 000	327 500
TOTAL	1 240 000	1 287 500	1 245 000	1 292 500

Sous destination 1-2. Versements aux locataires

Exécuté 2022 en €		BR I 2023		BI 2024	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
466 907	470 055	550 000	550 000	610 000	610 000

A. Régularisation des charges locatives

Le montant des crédits dévolus à la régularisation annuelle des charges du parc domanial est déterminé par la différence annuelle entre les provisions pour charges perçues par l'établissement et les charges effectivement payées par les locataires.

Pour 2024, eu égard au contexte inflationniste, il est proposé d'augmenter la somme prévue pour cette enveloppe, soit :

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 500 000 €

B. Part État

Certaines dépenses d'entretien et de fonctionnement des immeubles sont communes à la DGDDI et à la Masse. Ces dépenses sont généralement avancées dans un premier temps par l'établissement et refacturées dans un second temps à l'État.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 100 000 €

C. Titres annulés des exercices précédents

La facturation des loyers étant centralisée et mensuelle, il se peut que certains appels de redevances d'occupation qui y ont été inclus se retrouvent sans objet après prélèvement. Si, au cours d'un même exercice, un trop-perçu est constaté par l'établissement, il est possible de moduler le prélèvement à venir.

En revanche, lorsque le trop-perçu est relevé sur un exercice antérieur, seuls des remboursements, impliquant décaissements, peuvent être réalisés. Pour 2024, il est proposé de réserver à ce titre un montant de 10 000 € en AE et en CP.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 10 000 €

Sous destination 1-3. Fluides et énergies

Exécuté 2022 en €		BR I 2023		BI 2024	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 945 060	1 958 832	2 550 000	2 550 000	2 700 000	2 700 000

Cette sous-destination, constituée des consommations d'eau, de gaz, d'électricité et de fioul représente un poste de dépenses structurelles pour l'établissement. Une part non négligeable de ces dépenses est récupérée sur l'exercice suivant dans le cadre de la régularisation des charges locatives.

Compte tenu de la hausse du prix des énergies en raison du contexte international, il est proposé d'augmenter les dépenses sur ce poste. Aussi, 2 700 000 € ont été prévus, soit 6 % de plus que l'enveloppe de l'année passée, et 38 % de plus que l'exécuté de l'année 2022.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 2 700 000 €

Sous destination 1-4. Équipements divers au sein des logements

Exécuté 2022 en €		BR I 2023		BI 2024	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
35 040	44 986	80 000	80 000	150 000	150 000

Ce poste englobe les dépenses d'équipements de faible valeur et d'ameublement des logements collectifs, tant en *primo* équipement qu'en remplacement d'équipements existants.

Sur cette enveloppe, 70 000 € ont été ajoutés afin d'être en mesure d'équiper des chambres meublées à Tremblay, prévues en rénovation.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 150 000 €

Sous destination 1-5. Gardiennage et sécurité

En €	Exécuté 2022		BR I 2023	BI 2024
Nature	AE	CP	AE/CP	AE/CP
Fonctionnement	15 006	12 463	13 500	13 500

Les dépenses relatives à cette sous-destination sont désormais retracées uniquement sur l'enveloppe de fonctionnement, étant donné que les dépenses de personnel sont prises en charge par le CSRH des douanes.

Cette sous-destination permet de garantir la continuité du gardiennage pendant les périodes de vacances des agents, en ayant recours à du personnel intérimaire.

Au vu de la consommation 2022 et des données 2023 connues, il est proposé de maintenir les crédits sur cette sous-destination à hauteur de 13 500 €.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 13 500 €

Sous destination 1-6. Nettoyage et entretien des parties communes

En €	Exécuté 2022		BR I 2023		BI 2024	
Nature	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	1 019 089	971 776	1 100 700	1 100 700	1 165 000	1 165 000

Les contrats relatifs aux prestations de nettoyage des parties communes et d'entretien des espaces verts nécessaires sur l'ensemble du parc domanial sont financés sur ce poste de dépenses et occasionnent une charge financière substantielle bien que neutralisée en partie sur l'exercice de l'année suivante, par la régularisation des charges locatives.

Les montants sont d'une part en AE pour couvrir les engagements fermes souscrits dans l'année 2024, qu'ils soient annuels ou pluriannuels, d'autre part en CP pour couvrir l'exécution des dépenses afférentes aux contrats d'entretien ou prestations ponctuelles.

Eu égard au contexte inflationniste, il est proposé de revoir à la hausse cette enveloppe .

→ *Fonctionnement* : AE =CP = 1 165 000€

DESTINATION 2. Gestion et entretien du patrimoine immobilier

Evolution des crédits exécutés en 2022 et ouverts au BR I 2023 et BI 2024 (en euros) sur la destination 2 :

SDEST 2 (en €)	Exécuté 2022		BR I 2023		BI 2024		Evolution en % BI/BR	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	4 053 868	4 653 584	4 323 500	4 436 500	4 823 000	4 599 000	11,55 %	3,66 %
Investissement	6 789 858	4 429 279	3 578 200	5 078 200	3 453 200	4 003 200	-3,49 %	-21,17 %
TOTAL	10 843 726	9 082 863	7 901 700	9 514 700	8 276 200	8 602 200	4,74 %	-9,59 %

Sous destination 2-2. Travaux prévus au titre de la programmation immobilière (PI)

Les dépenses afférentes à cette sous-destination affectent à la fois l'enveloppe *fonctionnement* et celle d'*investissement*, afin de permettre la poursuite des opérations en cours et la mise en place de nouvelles opérations. Elles se répartissent comme suit :

- Les dépenses de fonctionnement recouvrent les travaux de rénovation, les rémunérations fixes des mandataires, la publicité des travaux à réaliser, ainsi que les déménagements temporaires éventuels.
- Les dépenses d'investissement sont constituées des travaux proprement dits, ainsi que des frais accessoires afférents à ceux-ci (rémunération variables des mandataires, diagnostics et études préalables, maîtrise d'œuvre...).

Montants en euros (€)	Fonctionnement (FCT) AE		Fonctionnement (FCT) CP		Investissement (INV) AE		Investissement (INV) CP	
	BR1	BI 24	BR1	BI 24	BR1	BI 24	BR1	BI 24
Travaux PI < 2024	-	-	3 000	-	213 000	400 000	1 713 000	950 000
Travaux PIC 2024	-	-	-	-	2 663 100	2 363 000	2 663 100	2 363 000
RF	202 000	448 000	312 000	224 000	-	-	-	-
RV	-	-	-	-	204 000	186 000	204 000	186 000
Rénovations	605 000	725 000	605 000	725 000	-	-	-	-
Plans de relance et de résilience	-	-	-	-	51 300	-	51 300	-
Total	807 000	1 173 000	920 000	949 000	3 131 400	2 949 000	4 631 400	3 499 000

Ventilation des opérations de programmation immobilière (en €) :

Cette sous-destination reprend :

1. Les travaux de l'année 2024 soumis au vote du conseil d'administration dans le cadre de la programmation immobilière cadre 2022-2024 : ils sont prévus pour 2 363 000 € en AE et en CP .

2. Les demandes de rénovations de logements, aussi soumis au vote du conseil d'administration dans le cadre de la programmation immobilière 2022-2024 : pour 2024, il est proposé une enveloppe de 525 000 € en AE et CP. En outre 200 000 € sont aussi budgétés pour la rénovation des chambres de Tremblay.
3. Les travaux de PI votés avant 2024 dont la réalisation n'est pas encore achevée : il est prévu un montant de 400 000 € en AE et 950 000 € en CP afin de permettre à l'établissement d'achever les travaux des PI antérieures à 2024.

Sous destination 2-3. Travaux d'entretien courant, hors PI

En €	Exécuté 2022		BR I 2023		BI 2024	
Nature	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	953 209	1 074 798	1 056 500	1 056 500	1 000 000	1 000 000
Investissement	108 785	92 715	446 800	446 800	504 200	504 200

Les bâtiments du parc domanial de l'établissement font l'objet de menus travaux dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments. Cet entretien est assuré par les services territoriaux et consomme des crédits de fonctionnement et d'investissement.

En 2022, ce poste a fait l'objet d'un abondement exceptionnel de 500 000 euros pour permettre aux services territoriaux d'effectuer certains travaux, dans le cadre du fonds d'amélioration du cadre de vie (FACV) et 2023 a également eu une enveloppe conséquente pour permettre aux ST d'effectuer eux-mêmes certains travaux de l'enveloppe du fonds d'action au titre de cette année. Ce dispositif a été reconduit pour l'exercice budgétaire 2024.

Au titre de cette année, la ligne Investissement traduira uniquement les dépenses financées par le fonds d'amélioration du cadre de vie (FACV) au titre de l'exercice budgétaire.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 1 000 000 €

→ *Investissement* : AE = CP = 504 200 €

Sous destination 2-5. Impôts, taxes et primes d'assurance

Exécuté 2022 en €		BR I 2023		BI 2024	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
2 151 733	2 151 733	2 460 000	2 460 000	2 650 000	2 650 000

Cette sous-destination constitue un poste de dépense structurel de l'établissement. Ainsi, en 2022 elle représentait 15,55 % de la totalité des CP décaissés.

La fiscalité supportée par l'établissement comprend :

1. les taxes foncières, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
2. pour une part plus résiduelle les taxes d'habitation des logements vacants (THLV) perçues sur un certain nombre de territoires.

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 2 440 000 €

En raison du renouvellement du marché d'assurance, il est prévu 210 000 € AE/CP par pour cette sous-destination :

→ *Fonctionnement* : AE = CP = 210 000 €

DESTINATION 3. Fonctions support

Les crédits ouverts au BI 2024 (en €) marquent une baisse sur la destination 3, par rapport au BR I 2023. Ils sont ventilés comme suit :

En €	BR I 2023		BI 2024		Evolution en %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	291 660	271 100	267 000	217 000	-8,46 %	-19,96 %
Investissement	15 000	24 000	10 000	10 000	-33,33 %	-58,33 %
TOTAL	306 660	295 100	277 000	227 000	-9,67 %	-23,08 %

Sous destination 3-1. Fournitures et équipements administratifs

Exécuté 2023 en €		BR I 2023	BI 2024
AE	CP	AE/CP	AE/CP
5 914	5 822	7 000	10 000

Ces crédits de fonctionnement supportent d'éventuelles dépenses de fournitures administratives et de communication. Ils sont portés à 10 000 €.

→ Fonctionnement : AE = CP = 10 000 €

Sous destination 3-2. Frais de mission et de réception

Exécuté 2022 en €		BR I 2023	BI 2024
AE	CP	AE/CP	AE /CP
513	513	5 000	15 000

Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont notamment retracés dans cette sous-destination. Les frais liés à l'organisation de certaines formations à destination des élus sont également repris dans cette catégorie.

Il est proposé d'inscrire 15 000 € sur ce poste de dépense afin de permettre l'organisation d'un séminaire regroupant les services territoriaux.

→ Fonctionnement : AE = CP = 15 000 €

Sous destination 3-3. Formation professionnelle et prestations de conseil

Exécuté 2022 en €		BR I 2023		BI 2024	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
33 264	79 610	120 160	99 600	112 000	62 000

Pour 2024, les crédits inscrits dans cette sous-destination regroupent :

- 1) Des frais divers à hauteur de 5 000 € .
- 2) Les dépenses afférentes à la certification des comptes de l'établissement s'élèvent à 100 000 € d'AE et 50 000 euros de CP.
- 3) 7 000 € en AE/CP au titre d'une formation annuelle en pathologie du bâtiment.

Cette année, le renouvellement du marché relatif au commissaire aux comptes devra être engagé.

Tableau récapitulatif :

En €	AE 2024	CP 2024
Frais divers	5 000	5 000
Mazars (Commissariat aux comptes)	100 000	50 000
Formation pathologie du bâtiment	7 000	7 000
TOTAL (en €)	112 000	62 000

Le marché du CAC devra être engagé sur l'année 2024.

Sous destination 3-4. Informatique

En €	Exécuté 2022		BR I 2023		BI 2024	
Nature	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	83 532	66 804	144 500	144 500	115 000	115 000
Investissement	3 000	0	15 000	24 000	10 000	10 000

Les crédits dévolus à l'informatique recouvrent plusieurs composantes :

- la maintenance des applications déjà utilisées par les services ;
- les coûts complémentaires de développement des nouveaux progiciels.

Les prévisions de dépenses sont réparties ainsi :

- 1) Eksae (ex-Cegid Public) :
 - a) 22 000 € d'AE/CP afin d'assurer la maintenance d'Y2 ;
 - b) 4 000 € d'AE/CP pour la licence Oracle ;
- 2) SOPRA-STERIA :
 - a) 15 000 € d'AE/CP au titre de l'interfaçage entre le logiciel Ulis et Y2 ;
 - b) 9 000 € d'AE/CP pour la licence Oracle ;
 - c) 35 000 € d'AE/CP pour la maintenance ;
 - d) 15 000 € d'AE/CP pour l'avis d'échéance ou la relance d'assurance ;
 - e) 7 000 € d'AE/CP pour la prestation d'accompagnement ;
 - f) 1 000 € d'AE/CP pour JSI.
- 3) GFI : 7 000 d'AE/CP pour la maintenance et l'assistance d'Immos.net et Sirepa afin d'accéder aux données budgétaires et comptables des exercices antérieurs à 2018.
- 4) Une enveloppe de 10 000€, sur la ligne investissement a été prévue afin de poursuivre des opérations amorcées en 2023.

→ *Fonctionnement* : AE = 115 000 € / CP = 115 000 €

→ *Investissement* AE = CP = 10 000 €

Sous destination 3-5. Impayés, contentieux et pénalités

Cette sous-destination regroupe essentiellement les frais de recouvrement d'huissier et, dans une moindre mesure, les pénalités de retard (*intérêts moratoires*).

Au vu de l'exécuté 2022, il est proposé un montant de 15 000 €, soit la même enveloppe que celle prévue au BR I 2023.

Exécuté 2022		BR I 2023	BI 2024
AE	CP	AE/CP	AE/CP
14 613	14 572	15 000	15 000

→ *Fonctionnement* : $AE = CP = 15\,000\text{ €}$

ANNEXE II - RAPPEL DES DESTINATIONS

DESTINATION 1. Gestion locative et habitabilité des logements

Sous-destination 1-1. Versements aux bailleurs

Sous-destination 1-2. Versements aux locataires

Sous-destination 1-3. Fluides et énergies

Sous-destination 1-4. Équipements divers au sein des logements

Sous-destination 1-5. Gardiennage et sécurité

Sous-destination 1-6. Nettoyage et entretien des parties communes

DESTINATION 2. Gestion et entretien du patrimoine immobilier

Sous-destination 2-2. Travaux prévus au titre de la programmation immobilière

Sous-destination 2-3. Travaux d'entretien courant, hors PI

Sous-destination 2-5. Impôts, taxes et primes d'assurance

DESTINATION 3. Fonctions support

Sous-destination 3-1. Fournitures et équipements administratifs

Sous-destination 3-2. Frais de mission et de réception

Sous-destination 3-3. Formation professionnelle et prestations de conseil

Sous-destination 3-4. Informatique

Sous-destination 3-5. Impayés, contentieux et pénalités

ANNEXE III - LES RECETTES

Les recettes de l'établissement sont catégorisées en *recettes propres* et en *autres financements de l'État*. Elles représentent un total prévu de **13 400 494 €** pour l'exercice 2024 contre 12 501 300 € au BR I 2023 et 12 298 218 € au BI 2023.

Cette année, l'établissement attend la perception de recettes provenant du Compte d'affectation spéciale (CAS), ces montants sont inscrits au BI 2024.

Les recettes globales 2024 présentées ci-après sont en très légère augmentation par rapport à celles prévues au BR I 2023.

I. Recettes propres

L'ensemble des recettes propres de l'établissement s'élève à **11 494 494 €** pour l'année 2024.

Exécuté 2022 en €	BR I 2023	BI 2024	Variation BI/BR
10 792 428	11 150 000	11 494 494	3,1%

A. Loyers

La prévision du montant des redevances d'occupation pour l'année 2024 devrait atteindre, sur une hypothèse de douze mois d'encaissements, **8 259 300 €**. Elle résulte d'une augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2024 de **3,5 %** pour les cités de métropole et celles de Corse, et de 2,5 % pour les cités ultra-marines.

Cette prévision de recettes se répartit comme suit :

- 7 855 650 € au titre des loyers du parc domanial ;
- 403 650 € au titre des loyers du parc locatif.

B. Provisions pour charges

Le montant prévisionnel des provisions pour charges à percevoir est proposé à hauteur de 3 000 000 €. Ce montant a été revu à la hausse de 200 000 € par rapport aux années précédentes en raison de l'augmentation des charges compte tenu du contexte international.

C. Produits annexes

L'établissement perçoit diverses recettes, accès aux antennes TV essentiellement, versées par les locataires de ses logements. Cette recette est estimée à hauteur de 5 000 €.

Depuis 2021, l'établissement perçoit le remboursement d'un prêt consenti au profit d'un bailleur à hauteur de 240 000 €, dans le cadre d'une convention de réservation rue de l'Église à Paris. Échelonné sur dix ans, l'échéancier prévoit ainsi un remboursement à hauteur de 24 800 € par an.

Le loyer du terrain de la rue de Thionville rapportera 25 394 € à l'établissement. Ce terrain a été loué à I3F dans le cadre d'un bail qui organise la construction et la location de logements à destination des douaniers pendant une durée déterminée.

Enfin, comme pour l'exercice précédent, sont attendus des retours liés à la gestion courante de l'établissement : régularisation de charges locatives et reversements de fonds par les mandataires, pour 70 000 €.

L'ensemble des produits annexes représente donc un total de 125 194 €.

D. Indemnisation des assurances

L'indemnisation des sinistres de la part des assurances au bénéfice de l'établissement est évaluée à 50 000 €.

E. Les premières mises de Masse

Les premières mises de Masse sont évaluées à 60 000 €.

II. Autres financements de l'État

Exécuté 2022 en €	BR II 2023	BI 2024	Variation BI/BR
1 463 091	1 351 300	1 906 000	41,1%

A. Subvention de la DGDDI

Le montant de la subvention versée par la DGDDI à la Masse en 2024 est prévu pour 500 000 €.

B. Fonds d'amélioration du cadre de vie (FACV)

La mise en place du fonds d'amélioration du cadre de vie le 4 avril 2022 conduit à prévoir une subvention supplémentaire de 500 000 € pour 2024, comme en 2023. Cette somme correspond à un quart de la somme de 2M€ allouée à la Masse pour les années 2022 à 2025.

C. Part-État

L'établissement perçoit de la DGDDI des remboursements fondés sur une répartition du coût de fonctionnement de locaux partagés. L'EPA paie dans un premier temps l'intégralité des charges (sous-destination 1-2 *versements aux locataires*) et récupère auprès de l'État dans un second temps la proportion dont il a la charge.

Ces recettes sont évaluées à 100 000 € pour 2024, au regard de l'exécution des années antérieures. Cette estimation est la contrepartie des prévisions de décaissements effectués pour les parts-État dans la sous-destination 1-2. Cette dernière se répercute par conséquent sur les sommes que l'État doit restituer à l'établissement.

D. Dégrèvements d'impôts

Une hypothèse de dégrèvement à hauteur de 200 000 € est prévue au regard des montants perçus les 3 dernières années.

E. Compte d'affectation spécial (CAS)

En 2024, l'établissement pourrait recevoir un montant de l'ordre de 606 000 €, au titre de la vente de bâtiments situés à Bantzenheim et à Modane Cilof.

ANNEXE IV : Les opérations non budgétaires : les dépôts de garantie

Les dépôts de garantie correspondent à un mois de loyer hors charge. Ils sont destinés à couvrir d'éventuelles réparations devant rester à la charge du locataire lors de la libération du logement. Dans le cas contraire, ils ont vocation à être restitués au locataire sortant.

Dans le cadre de la réglementation GBCP, les dépôts de garantie versés ou remboursés ne constituent pas des opérations budgétaires. En effet, elles ne dépendent que de la comptabilité générale. Ainsi, si elles affectent bien la trésorerie, elles n'ont en revanche aucune conséquence sur le solde budgétaire.

Pour l'année 2024, étant donné que les loyers augmentent du fait de l'IRL, l'augmentation est répercutée sur les dépôts de garantie.

Dépôts de garantie et cautions en € (comptes 16 511 et 16 518)	2022 (exécuté)	2023 (BR I)	2024 (BI)	Écart 2023/2024	Variation 2023/2024
Encaissements	171 223	176 000	176 000	0	0,00 %
Décaissements	141 031	140 000	140 000	0	0,00 %

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois du BI 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP		0,00	0,00
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT		0,00	0,00

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

[illegible]

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget Initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT									
DEPENSES									
	Montants Compte financier 2022		Montants BR I 2023		Montants BI 2024		Ecart entre le BI 2024 Et le BR I 2023		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Personnel	58 582	58 582	-	-	-	-	-	-	
dont contributions employeur au CAS Pension									
Fonctionnement	8 152 044	9 303 932	10 149 360	10 289 300	10 973 500	10 747 000	824 140	457 700	
Intervention									
Investissement	4 331 312	4 419 472	3 593 200	5 102 200	3 463 200	4 013 200	-130 000	-1 089 000	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	12 541 938	13 781 986	13 742 560	15 391 500	14 436 700	14 760 200	694 140	-631 300	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-		-		-			

RECETTES				
Montants Compte financier 2022	Montants BR I 2023	Montants BI 2024	Ecart entre le BI 2024 et le BR I 2023	
12 255 519	12 501 300	13 400 494	899 194	Recettes globalisées
				Subvention pour charges de service public
1 463 091	1 351 300	1 906 000	554 700	Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
			-	Autres financements publics
10 792 428	11 150 000	11 494 494	344 494	Recettes propres
			-	
			-	Recettes fléchées*
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
12 255 519	12 501 300	13 400 494	899 194	TOTAL DES RECETTES (C)
1 526 467	2 890 200	1 359 706		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine – BI 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination – BI 2024

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Destination 1 : « gestion locative et habitabilité des logements »	0	0	5 883 500	5 931 000					5 883 500	5 931 000
Destination 2 : « gestion et entretien du patrimoine immobilier »			4 823 000	4 599 000			3 453 200	4 003 200	8 276 200	8 602 200
Destination 3 : « fonctions support »			267 000	217 000			10 000	10 000	277 000	227 000
TOTAL	0	0	10 973 500	10 747 000	0	0	3 463 200	4 013 200	14 436 700	14 760 200

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B	-
---	----------

Tableau des recettes par origine - BI 2024

Budget	RECETTES								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Origine 1		1 906 000			11 494 494				13 400 494
TOTAL	0	1 906 000	0	0	11 494 494	0	0	0	13 400 494

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C	1 359 706
--	------------------

TABLEAU 4
Équilibre financier Budget initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	Montants Compte financier 2022	BR I 2023	Montants BI 2024	Ecart entre le BI 2024 Et le BR I 2023		Montants Compte financier 2022	BR I 2023	Montants BI 2024	Ecart entre le BI 2024 Et le BR I 2023
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 584 168	2 890 200	1 359 706	-1 530 494					Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal									dont Budget Principal
dont Budget Annexe									dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	139 942	140 000	140 000			170 137	176 000	176 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**									Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	725 211					727 301			Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	2 449 321	3 030 200	1 499 706	-1 530 494		897 438	176 000	176 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)						1 551 883	2 854 200	1 323 706	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***									dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)						1 551 883	2 854 200	1 323 706	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	2 449 321	3 030 200	1 499 706	-1 530 494		2 449 321	3 030 200	1 499 706	-1 530 494
									TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
 (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
 (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Initial 2024
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2022	BR I 2023	Montants BI 2024	Ecart entre le BI 2024 Et le BR I 2023	PRODUITS	Montants Compte financier 2022	BR I 2023	Montants BI 2024	Ecart entre le BI 2024 Et le BR I 2023
Personnel	58 582	0	0	0	Subventions de l'Etat	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
dont charges de pensions civiles*					Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 265 593	14 906 319	15 636 086	729 767	Autres subventions				
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	13 501 835	13 605 169	14 619 856	1 014 687
TOTAL DES CHARGES (1)	14 324 175	14 906 319	15 636 086	729 767	TOTAL DES PRODUITS (2)	14 501 835	14 605 169	15 619 856	1 014 687
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	177 660				Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		301 150	16 230	-284 920
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	14 501 835	14 906 319	15 636 086	729 767	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	14 501 835	14 906 319	15 636 086	729 767

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2022	BR I 2023	Montants BI 2024	Ecart entre le BI 2024 Et le BR I 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	177 660	-301 150	-16 230	284 920
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 347 827	4 617 019	4 889 086	272 067
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 295 759	2 155 169	2 219 362	64 193
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	234 535			
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	112 078			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 352 185	2 160 700	2 653 494	492 794

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2022	BR I 2023	Montants BI 2024	Ecart entre le BI 2024 Et le BR I 2023	RESSOURCES	Montants Compte financier 2022	BR I 2023	Montants BI 2024	Ecart entre le BI 2024 Et le BR I 2023
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	2 352 185	2 160 700	2 653 494	492 794
Investissements	3 641 255	5 102 200	4 013 200	-1 089 000	Financement de l'actif par l'État	184 115	51 300		-51 300
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				
					Autres ressources				
Remboursement des dettes financières (dépôts de garantie)	139 942	140 000	140 000		Augmentation des dettes financières (dépôts de garantie)	170 137	176 000	176 000	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 781 197	5 242 200	4 153 200	-1 089 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 706 437	2 388 000	2 829 494	441 494
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)					Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 074 760	2 854 200	1 323 706	-1 530 494

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2022	BR I 2023	Montants BI 2024	Ecart entre le BI 2024 Et le BR I 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-1 074 760	-2 854 200	-1 323 706	1 530 494
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	477 123			
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 551 883	-2 854 200	-1 323 706	1 530 494
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	9 401 100	6 546 900	5 223 194	-1 323 706
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 068 221	-1 068 221	-1 068 221	
Niveau final de la TRESORERIE	10 469 321	7 615 121	6 291 415	-1 323 706

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	7 615 121	7 358 782	7 478 754	6 828 403	7 157 288	7 244 665	7 673 507	7 894 113	7 984 707	8 834 143	7 369 467	7 272 570	90 711 520
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	293 637	1 193 489	742 261	1 642 593	826 002	1 262 857	1 167 847	887 026	1 480 587	959 427	1 432 331	1 512 515	13 400 494
Subvention pour charges de service public													-
Autres financements de l'État	32 298	18 281	17 567	540 168	35 525	24 129	343 876	37 123	406 082	46 880	324 411	79 657	1 906 000
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics													-
Recettes propres	261 339	1 175 209	724 693	1 102 425	790 476	1 238 727	823 971	849 903	1 074 505	912 548	1 107 920	1 432 858	11 494 494
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés													-
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	4 201	9 134	16 791	9 210	13 815	17 244	10 416	28 006	24 077	14 373	11 141	17 582	176 000
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements	4 201	9 134	16 791	9 210	13 815	17 244	10 416	28 006	24 077	14 373	11 141	17 582	176 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													-
A. TOTAL	297 838	1 202 624	759 052	1 651 803	839 816	1 280 101	1 178 263	915 031	1 504 664	973 801	1 443 472	1 530 097	13 576 494
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	548 304	1 072 321	1 396 462	1 313 508	745 223	842 525	947 545	810 274	636 160	2 426 721	1 529 532	2 492 394	14 760 200
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	416 876	691 645	961 202	849 349	542 014	521 144	600 564	500 402	479 703	2 106 949	1 212 321	1 864 830	10 747 000
Intervention													-
Investissement	131 428	380 676	435 260	464 159	203 208	321 381	346 981	309 872	156 457	319 772	317 211	627 564	4 013 200
Dépenses liées à des recettes fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel													-
Fonctionnement													-
Intervention													-
Investissement													-
Opérations non budgétaires	5 873	10 331	12 940	9 410	7 218	8 734	10 112	14 164	19 067	11 756	10 836	19 560	140 000
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements	5 873	10 331	12 940	9 410	7 218	8 734	10 112	14 164	19 067	11 756	10 836	19 560	140 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- TVA décaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-
B. TOTAL	554 178	1 082 652	1 409 402	1 322 918	752 440	851 258	957 657	824 438	655 227	2 438 477	1 540 368	2 511 954	14 900 200
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-256 339	119 972	-650 351	328 885	87 376	428 843	220 606	90 594	849 437	-1 464 676	-96 897	-981 857	-1 324 408
SOLDE CUMULE (1) + (2)	7 358 782	7 478 754	6 828 403	7 157 288	7 244 665	7 673 507	7 894 113	7 984 707	8 834 143	7 369 467	7 272 570	6 290 713	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévision			Prévision 2024										Prévision N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à 2024	AE consommées les années antérieures à 2024	AE reprogrammées ou reportées en 2024	AE nouvelles ouvertes en 2024	TOTAL des AE ouvertes en 2024	CP ouverts les années antérieures à 2024	CP consommés les années antérieures à 2024	CP reprogrammés ou reportés en 2024	CP nouveaux ouverts en 2024	TOTAL des CP ouverts en 2024	AE prévues en 2025	CP prévus en 2025	AE prévues en 2026	CP prévus en 2026	AE prévues > 2027	CP prévus > 2027
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
PI antérieures À 2024 et plan de résilience	Personnel	0																
	Fonctionnement	531 934	531 934	531 934	0	0		0	0		950 000	950 000						
	Intervention	0																
	Investissement	5 622 935	5 222 935	5 222 935		400 000	400 000	5 222 935	5 222 935		950 000	950 000						
Total PI <2023		6 154 869	5 754 869	5 754 869	-	400 000	400 000	5 222 935	5 222 935	-	1 900 000	1 900 000	-		-	-	-	-
PI 2024 dont réserves	Personnel	-					-					-						
	Fonctionnement	448 000				448 000	448 000	-	-		224 000	224 000		224 000				
	Intervention	-					-					-						
	Investissement	2 363 000				2 363 000	2 363 000				2 363 000	2 363 000			-			
Total PI 2023		2 811 000	-	-	-	2 811 000	2 811 000	-	-	-	2 587 000	2 587 000		224 000				
Total opérations de PI (fonctionnement)		979 934	531 934	531 934	-	448 000	448 000	-	-	-	1 174 000	1 174 000		224 000				
Total opérations de PI (investissement)		7 985 935	5 222 935	5 222 935	-	2 763 000	2 763 000	5 222 935	5 222 935	-	3 313 000	3 313 000		-				
Total opérations de PI		8 965 869	5 754 869	5 754 869	-	3 211 000	3 211 000	5 222 935	5 222 935	-	4 487 000	4 487 000		224 000				
Réservation de logements	Personnel	0					-											
	Fonctionnement	280 000				280 000	280 000				327 500	327 500						
	Intervention	0					-											
	Investissement	0					-											
Total réservation de logements		280 000	-	-	-	280 000	280 000	-	-	-	327 500	327 500	-	-	-	-	-	-
	Ss total personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ss total fonctionnement	1 259 934	531 934	531 934	-	728 000	728 000	-	-	-	1 501 500	1 501 500	-	224 000	-	-	-	-
	Ss total intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ss total investissement	7 985 935	5 222 935	5 222 935	-	2 763 000	2 763 000	5 222 935	5 222 935	-	3 313 000	3 313 000	-	-	-	-	-	-
TOTAL		9 245 869	5 754 869	5 754 869	-	3 491 000	3 491 000	5 222 935	5 222 935	-	4 814 500	4 814 500	-	224 000	-	-	-	-

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Prévision			Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Op. 1	Financement de l'Etat*	0	0	0	0	0	0
	Autres financements publics**		1 351 300	1 906 000	1 351 000	1 351 000	1 351 000
	Autres financements***						
	Total Op.1	-	1 351 300	1 906 000	1 351 000	1 351 000	1 351 000
Op. 2	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.2	-	-	-	-	-	-
	Ss total financement de l'Etat	-	-	-	-	-	-
	Ss total autres financements publics	-	1 351 300	1 906 000	1 351 000	1 351 000	1 351 000
	Ss total autres financements	-	-	-	-	-	-
TOTAL		-	1 351 300	1 906 000	1 351 000	1 351 000	1 351 000

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR I 2023	BI 2024
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	6 552 392	4 903 452
	2 Niveau initial du fonds de roulement	9 401 100	6 546 900
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-1 068 221	-1 068 221
	4 Niveau initial de la trésorerie	10 469 321	7 615 121
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	10 469 321	7 615 121
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	13 742 560	14 436 700
	6 Résultat patrimonial	-301 150	-16 230
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	2 160 700	2 653 494
	8 Variation du fonds de roulement	-2 854 200	-1 323 706
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	36 000	36 000
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	
	Variation des stocks	+ / -	
	Charges sur créances irrécouvrables	-	
	Produits divers de gestion courante	+	
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12 Solde budgétaire (8-9-10-11)	-2 890 200	-1 359 706
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-36 000	-36 000
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	-2 854 200	-1 323 706
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée		
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-2 854 200	-1 323 706
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		
	16 Variation des restes à payer	-1 648 940	-323 500
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	4 903 452	4 579 952
	18 Niveau final du fonds de roulement	6 546 900	5 223 194
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-1 068 221	-1 068 221
	20 Niveau final de la trésorerie	7 615 121	6 291 415
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	7 615 121	6 291 415

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale